

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **107 (1971)**

Heft 6

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Photo Doris Vogt

« Qu'il est doux d'écouter des histoires,
Quand la neige est épaisse et charge un sol glacé ! »

Vigny

**C
I
T
O**

30 années d'expériences = prestige de l'organisation de bureau !

DUPLICATEURS A ALCOOL

6 modèles dès Fr. 385.—, dont le fameux CITO MASTER 115 scolaire. Dans la série 330 — 3 nouveaux modèles — plus aucun feutre ! Electrique, manuel.

DUPLICATEURS A ENCRE ET STENCILS

dès Fr. 430.—.

MACHINES A ADRESSER

automatique et manuelle, système à plaquettes — le plus sûr — dès Fr. 530.—.

PHOTOCOPIES

à sec pour reproductions hectothermiques, transparents pour rétroprojecteurs.

COUPE-PAPIERS, RÉTROPROJECTEURS

et tous accessoires en qualités et conditions fort appréciables.

Pierre EMERY

1066 EPALINGES/Lausanne

☎ (021) 32 64 02

Dépôt - Ventes - Echanges - Rachats d'occasions.

VOYAGES CULTURELS
aux foyers des civilisations

bien préparés

bien accompagnés

Programme 1971 sur demande

Voyages Pour L'ART

70, ch. du Devin

1012 LAUSANNE

Tél. (021) 32 23 27

Aucun souci...



**La Caisse - maladie
chrétienne - sociale**
m'en décharge

800 000 assurés

La Fondation neuchâteloise en faveur des déficients mentaux « Les Perce-Neige »

cherche

directrice

pour son école de jour à Neuchâtel.

Exigences : formation d'enseignante ou d'éducatrice spécialisée, si possible pratique dans le secteur considéré.

Aptitudes à la direction d'une école d'une cinquantaine d'enfants.

Entrée en fonction : avril, ou date à convenir. Conditions légales.

Faire offres manuscrites accompagnées des copies de diplôme, curriculum vitae, références et photo, au

Secrétariat général « Les Perce-Neige », rue du Parc 31, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Cahier des charges et renseignements sont à disposition à la même adresse.

ÉDITORIAL

Une législature bien remplie

A l'heure où une nouvelle équipe prend en mains les destinées de notre association romande, il nous paraît indispensable de nous arrêter un instant sur le travail accompli par le Comité central sortant et plus particulièrement sur celui du bureau. Il ne s'agit pas ici de faire le panégyrique de ces collègues — tout à fait mérité d'ailleurs — mais bien plutôt de tenter une brève analyse des grands problèmes qui ont été traités, résolus ou simplement étudiés durant ces quatre dernières années.

Le premier de ces problèmes est sans conteste possible celui de l'Ecole romande. Que l'on se souvienne qu'il y a quatre ans, la coordination romande n'était encore qu'un espoir. Grâce à l'action entre autres de Claude Grandjean, nous avons passé de la CIPER à la CIRCE. Dès maintenant nous participons à l'élaboration de cette nouvelle école. Cette participation ne nous a pas été automatiquement octroyée et le Comité central SPR a dû lutter pour que notre voix puisse être largement entendue.

Sur le plan interne, un problème d'importance capitale pour l'avenir de notre association a fait l'objet d'une longue et fructueuse étude : les structures à donner à la SPR pour en faire un instrument efficace au service de l'ensemble des enseignants romands. Sous la présidence de Georges Bobillier, cette commission « Structures » a déposé un rapport complet et réaliste sur les possibilités de restructuration de notre association. Dans le même esprit, la SPR s'est ouverte à nos collègues fribourgeois et valaisans. La totalité des cantons romands ainsi intégrés, notre représentativité s'en trouve indiscutablement renforcée. Toujours sur le plan interne, une autre commission, placée cette fois-ci sous la présidence de Michel Jaton a, quant à elle, étudié les problèmes que posait notre journal. L'existence de ces deux commissions et les rapports qu'elles ont déposés prouvent assez le dynamisme d'une association qui a le courage de se remettre en question pour mieux s'adapter aux exigences de la vie actuelle.

A l'égard des autres associations d'enseignants de Suisse, la SPR n'est pas non plus restée inactive. Il y eut tout d'abord les activités communes déployées avec nos collègues du SLV puis la création de KOSLO à laquelle nous avons adhéré estimant que cet organisme groupant la totalité des enseignants suisses devait permettre un très large échange de vues au niveau de l'information et de la compréhension des problèmes respectifs de chaque association ou groupement. Enfin, FORMACO est devenu une réalité juridique, le terrain nécessaire à l'édification de ce centre étant réservé.

Au niveau international, on peut, sans risque d'erreur, affirmer que la SPR occupe une place plus importante que celle qui devrait lui être accordée sur la base de ses effectifs. En effet et grâce à une politique de présence et aux qualités des hommes qui l'ont représentée, notre association bénéficie d'une très large audience. Que cela soit à la FIAI ou à la CMOPE, nous nous sommes manifestés et nous avons été écoutés. Remarquons encore que la SPR a envoyé à Paris, à l'occasion du congrès de la FISE, un observateur, partant du principe que tout ce qui se fait au sein d'associations ou de syndicats d'enseignants peut être une source d'informations intéressantes. Enfin et dans le même esprit, il y eut l'invitation de nos collègues de Moscou.

Cette SPR, élargie et renforcée, écoutée et agissante, influente et appréciée, nous la devons à toute l'équipe du Comité central sortant et au-delà à tous ceux qui l'ont précédée depuis une douzaine d'années. Qu'il nous soit cependant permis de remercier plus particulièrement Jean John. En effet, par ses qualités humaines, sa disponibilité, son sérieux au travail et sa facilité de contact, il a su coordonner et diriger notre association vers l'unité et l'efficacité. Il était remarquablement secondé dans le domaine administratif par M^{me} Blanche-Andrée Girard, secrétaire dévouée et compétente.

Nous n'avons pas la prétention dans cet article de recenser toutes les activités qui ont marqué cette dernière législature. Nous nous sommes bornés à citer celles qui nous paraissent les plus importantes et surtout celles qui constituent l'héritage du nouveau Comité central. En effet, aucune des tâches relevées plus haut ne sont véritablement terminées : CIRCE est en pleine activité et le demeurera longtemps encore, les rapports « Structures et Educateur » devront être repris et faire l'objet d'une décision, les relations avec nos collègues suisses ou étrangers seront poursuivies, voire développées. La tâche qui attend le nouveau Comité central, son bureau et ses collaborateurs est donc déjà vaste sans compter les problèmes ou questions diverses qui ne manqueront pas de s'accumuler dans les années à venir.

C'est donc avec un sentiment de profonde gratitude que le nouvel exécutif de la SPR se met au travail. Il tient ici à remercier globalement tous ceux qui ont été ou seront encore les artisans du succès et de l'efficacité de notre association faitière.

J.-J. Maspéro F. Bourquin

comité central

Communiqué

Toute la correspondance ou toutes les communications concernant la SPR ou son Comité central doivent être adressées à :

Jean-Jacques MASPERO
président de la SPR
1245 COLLONGE-BELLERIVE (GE)

Comité central SPR

SÉANCE DU 30 JANVIER 1971

Tenue à La Chaux-de-Fonds, cette séance était à la fois la dernière de l'ancien comité et la première du nouveau. Elle a vu s'effectuer la transmission des pouvoirs du bureau neuchâtelois au bureau genevois (voir « Educateur » N° 4). Elle a donc été présidée successivement par Jean John et Jean-Jacques Maspéro.

FINANCES

Sous cette rubrique, plusieurs propositions sont faites, elles seront étudiées ultérieurement par la CC, précisions à l'appui. Il s'agit entre autres de l'engagement à temps partiel d'une secrétaire et de la rétribution des correspondants et collègues qui alimentent les colonnes de l'« Educateur ». Le problème du coût de notre journal est aussi évoqué, les numéros de ces derniers mois étant plus importants du fait des publications venant de CIRCE et concernant les nouveaux programmes.

EXPOSÉ DU PRÉSIDENT SORTANT

Dans un très large tour d'horizon, Jean John fait le point de nos relations avec les divers organismes et autorités avec lesquels la SPR est en contact plus ou moins étroit.

— **Conférence des chefs de département :** nos contacts sont plus suivis que par le passé et nous pouvons nous y faire mieux entendre. Remarquons à ce propos que la conférence en question a donné suite aux demandes des associations d'enseignants quant à la consultation sur les textes élaborés par CIRCE, la durée du mandat des délégués et la prise en charge par les départements intéressés des frais de remplacement de nos délégués.

— **Associations romandes :** nos relations avec les autres associations romandes sont bonnes. La SPR s'est plus particulièrement attachée à l'information, notamment en ce qui concerne l'Ecole romande. La Conférence des présidents d'associations a joué un rôle prépondérant dans ce domaine.

— **Associations suisses allemandes :** par des contacts, des bureaux communs et des rencontres annuelles des comités SLV, VSG et SPR, nous avons renforcé nos relations avec nos collègues d'outre-Sarine et ceci en plus de la constitution de KOSLO.

— **Associations et organisations internationales :** relevons d'excellents rapports avec le SNI, le NUT, le CGSP et les syndicats de nos collègues allemands, yougoslaves et russes.

Grâce à nos collègues Michel et Willemin, nous entretenons de très étroites relations avec la FIAI. Il en va de même avec le CMOPE qui va déplacer son siège central de Washington à Morges et ceci vraisemblablement dans le courant de l'été.

— **Problèmes internes :** le président sortant évoque ensuite deux problèmes importants dont le nouveau comité devra tout particulièrement se préoccuper : structures et « Educateur ». Une commission a étudié les structures adaptées au monde moderne et le nouveau CC devra faire son possible pour que la SPR ne reste pas une amicale mais devienne une organisation puissante. Une synthèse sera établie sur les délibérations des associations cantonales.

— **Commissions :** pour terminer, Jean John rend compte du travail de diverses commissions permanentes ou spéciales et le CC procède à quelques nominations.

CONFÉRENCE DE PARIS

Sous le titre « Dubrovnic un espoir... », nos délégués à cette conférence, M^{lle} Bain et M. Bobillier, nous ont déjà donné un large reflet des débats de Paris (voir « Educateur » N° 4). Après une longue discussion, le Comité central SPR décide de participer à la rencontre de Dubrovnic. Toutefois, ses délégués auront mandat impératif de s'élever contre l'exclusion à cette rencontre de trois pays européens, la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Relevons que cette exclusion émane de la FIAI et non pas des associations des pays de l'Est.

TRANSMISSION DES POUVOIRS

C'est en remerciant ses proches collaborateurs et l'ancien Comité central et en souhaitant plein succès à la nouvelle équipe qui saura accroître encore l'influence de la SPR que Jean John passe le flambeau à Jean-Jacques Maspéro.

F. B.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : F. BOURQUIN, case postale 445
2001 Neuchâtel

Educateur : M. BESENÇON
1833 Les Avants-sur-Montreux

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE : Fr. 24.— ; ÉTRANGER Fr. 30.—

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

corbaz sa
montreux

vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 **Lausanne**.

Répartition des sections SPV

Les délégations du CC auprès des sections SPV se répartissent de la façon suivante :

Membres du Comité central

M. André-G. LERESCHE, président
Signal 16 - 1337 **Vallorbe**
Tél. (021) 83 10 99

Mme Christine GOLAY, vice-présidente
Allinges 2 - 1006 **Lausanne**
Tél. (021) 26 16 64

M. Jean FLUCK
Valmont 1 - 1010 **Lausanne**
Tél. (021) 32 02 84

M. Daniel FIAUX
Les Monnayres - 1837 **Château-d'Œx**
Tél. (029) 4 73 53

M. Ferdinand PERREAUD
Le Taulard - 1032 **Romanel**
Tél. (021) 34 85 53

M. Jean-Claude MAUROUX
1441 **Montagny-sur-Yverdon**
Tél. (024) 2 66 54

M. André BOUQUET
1261 **Le Vaud**
Tél. (022) 66 15 88

M. Ernest TURRIAN
rue de Lausanne 30 - 1030 **Bussigny**
Tél. (021) 89 14 53

M. Jean-Claude BADOUX
En Collonges - 1093 **La Conversion**
Tél. (021) 28 71 81

M. Paul NICOD, secrétaire central SPV
ch. Grand-Vennes 31 - 1010 **Lausanne**
Tél. (021) 32 18 48

Sections

Morges
Moudon
Lausanne
La Vallée
Echallens
Pays-d'Enhaut
Vevey
Oron
Lausanne
Payerne
Orbe
Yverdon
Aubonne
Sainte-Croix

Nyon
Grandson

Cossonay
Rolle

Lavaux
Aigle

SAINTE-CROIX

WALTER Claude,
ch. des Adreys 12,
1450 **Sainte-Croix** 024/ 6 31 49

* LAUSANNE

SCHOBER Eric,
ch. Joliette 11,
1009 **Pully** 021/28 56 96

* LA VALLÉE

NEUEN-SCHWANDER
Rodolphe,
Collèges 16,
1348 **Le Brassus** 021/85 59 64

* LAVAUX

CHEVALLEY Jean,
rte Chardonne,
1605 **Chexbres** 021/56 14 80

MORGES

QUIBLIER Raymond,
1111 **Reverolle** 021/77 34 66

* MOUDON

FAVRE Georges-André, Prévilla A,
1510 **Moudon** 021/95 17 07

NYON

PAILLARD Edouard,
1268 **Begnins** 022/66 15 99

* ORBE

GRANDJEAN Michel,
1351 **Rances** 024/ 7 53 03

* ORON

RIBET Georges,
1099 **Servion** 021/93 10 96

* PAYERNE/ AVENCHES

HENNARD Claude,
1531 **Villarzel** 037/64 16 55

* PAYS-D'ENHAUT

DUBUIS Georges,
1836 **Rossinière** 029/ 4 74 61

ROLLE

MARTINET René,
1181 **Bursins** 021/74 14 40

* VEVEY

DELAFONTAINE
Henri, 1803 **Chardonne** 021/51 83 61

* YVERDON

DIND Edouard,
av. Général-Guisan 6,
1400 **Yverdon** 024/ 2 90 90

* Cotisations locales encaissées par la SPV.

Présidents des sections SPV

* AIGLE	BALLIF Raymond, La Muraz, 1844 Villeneuve	021/60 11 87
* AUBONNE	AMANN J.-P., 1188 Gimel	—
* COSSONAY	MOLLIEN André, 1304 Cossonay	021/87 10 69
* ECHALLENS	LONGCHAMP Maurice, 1049 Assens	021/81 13 00
* GRANDSON	PIGUET Olivier, 1411 Villars-Burquin	024/ 3 14 18

Associations de la SPV

Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille
Mme Renée LERESCHE
Grottes 10
1337 **Vallorbe**

Association vaudoise
des maîtresses de l'enseignement ménager
Mme Françoise VALLOTTON-Meylan
Beaumont 5
1012 **Lausanne** 021/22 95 51

Association des maîtresses enfantines
et semi-enfantines vaudoises

M^{me} Emmy NICOLLIER
Mon-Repos 36
1005 Lausanne 021/22 11 38

Association vaudoise des enseignants aux arriérés

M^{lle} Danielle FIGUET
Avenue de France 35
1004 Lausanne 021/24 36 34

Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM

M. J.-P. MARLETTAZ
Les Esserts
1067 Vers-chez-les-Blanc 021/91 64 37

Association vaudoise des maîtres de dessin

M^{lle} Marianne BRAISSANT
Place Saint-Etienne 6
1510 Moudon 021/95 11 42

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

M. P.-André BICHSEL
Entrebois 55
1018 Lausanne 021/32 27 66

délégué assistant aux assemblées :

M. Michel WESPI
Avenue Nestlé 2
1800 Vevey 021/51 74 22

Association vaudoise des maîtres de classe supérieure

M. Raymond VURLOD
Villa Isola-Bella
1844 Villeneuve 021/60 12 64

Société vaudoise des travaux manuels

M. Jean-Paul PACCAUD
Rives-de-la-Morges 6
1110 Morges 021/71 31 43

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique genevoise doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Communiqué

Retenez tous la date du mardi 23 février !

Assemblée générale ordinaire

ORDRE DU JOUR :

1. Recrutement.
2. Semaine de 5 jours.
3. CIRCE. Eventuellement, discussion du programme de mathématique.
 - Une réforme profonde des structures doit-elle être envisagée ?
 - Les exigences requises pour entrer aux études pédagogiques vont-elles être modifiées ?
 - Qu'en est-il du statut des maîtresses enfantines ? Dans quels degrés enseigneront-elles ?
 - La semaine de 5 jours à l'école, quels peuvent en être :
 - les avantages ?
 - les inconvénients ?
 - Quelle position allons-nous adopter face à ce projet de loi ?

Ces questions, nous devons tous nous les poser et tenter d'y répondre ensemble. Votre présence à cette assemblée est donc INDISPENSABLE car les décisions à prendre sont d'une importance très grande.

J. M.

COMMISSION DES MAITRES PRINCIPAUX

La surcharge actuelle de notre calendrier ne nous permet pas de convoquer cette commission avant Pâques. Nous nous en excusons auprès des membres intéressés.

Le comité.

Education routière

Le comité de la SPG, par la plume de son président, avait, dans l'« Educateur » N° 37 du 27 novembre dernier, exposé sa position concernant le projet de loi 3495, position développée devant la commission du Grand Conseil chargée de son étude.

M. Guidini, député, et promoteur d'une éducation routière obligatoire, souhaitant compléter l'information du corps enseignant par le point de vue de représentants du corps législatif, c'est bien volontiers que nous accédons à son désir.

Il convient de préciser que les arguments développés par M. Guidini avaient parfaitement été compris par le comité et que sa prise de position ne s'est en rien modifiée depuis le 27 novembre 1970.

Pour le comité : R. Grob.

LE POINT DE VUE DE L'AUTEUR DU PROJET DE LOI INTRODUCTION

En date du 27 novembre 1970, l'« Educateur » publiait un article de M. R. Grob, président de la Société pédagogique genevoise, faisant état de la prise de position de son comité sur le projet de loi susnommé.

Or, malgré son souci d'objectivité, il me semble que

M. Grob n'a pas complètement saisi mes intentions ; je me propose donc, dans le présent article, de vous présenter ce projet plus en détails et de répondre par la même occasion, à certains de ses arguments.

CARACTÈRE CONTRAIGNANT D'UN TEXTE DE LOI

Selon le président de la Société pédagogique genevoise, une loi constitue en soi, une contrainte inutile pour les enseignants.

Personnellement, je formulerai un point de vue différent étayé par les arguments suivants :

De tout l'arsenal à sa disposition, l'initiative législative constitue pour le député le moyen le plus concret et le plus efficace pour aborder un sujet précis.

Dans plusieurs cantons, dont celui de Berne, et dans certains pays voisins, tel l'Allemagne, l'éducation routière relève déjà de dispositions légales, et fonctionne à la satisfaction générale.

Dans notre pays, le BPA (Bureau pour la prévention des accidents) signalait dans son rapport de 1969, qu'il était indispensable d'enseigner la circulation déjà dans les plus petites classes, et qu'un enseignement adéquat le plus uniforme possible devait être rendu obligatoire dans tous les cantons.

Pour ma part, j'ai voulu laisser au département, ainsi qu'aux enseignants, la plus grande liberté d'action ; ainsi, la « Commission consultative en matière d'éducation routière » — qui n'existe actuellement qu'à titre officieux — sera officialisée et offrira dans sa nouvelle composition une représentation très large aux instituteurs : en effet, il est prévu :

un représentant de l'enseignement enfantin,
un représentant de l'enseignement primaire,
un représentant du cycle d'orientation,
un représentant de l'enseignement secondaire supérieur.

Chaque corps enseignant désigne son propre délégué.

Cette commission étant appelée à préavis sur tout ce qui touche à l'éducation routière, les enseignants auront ainsi toute latitude de faire valoir leur point de vue en temps opportun, et n'ont pas à craindre de se voir imposer une quelconque solution contraignante.

LES ENSEIGNANTS SONT-ILS SEULS RESPONSABLES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ROUTIÈRE ?

Non, ce ne serait pas équitable, car ils n'en n'ont ni le temps, ni les moyens. C'est la raison pour laquelle le projet stipule également que l'enseignement doit se faire en collaboration avec les autorités municipales, cantonales et fédérales, ainsi qu'avec les associations de parents et les associations d'usagers de la route.

Les tâches et les responsabilités étant ainsi bien réparties, le rôle de l'enseignant consistera, avant tout, en un travail de collaboration.

LA COLLABORATION ACTUELLE DES ENSEIGNANTS EST-ELLE INSUFFISANTE ?

C'est l'intention que me prête M. Grob, mais mon point de vue est beaucoup plus nuancé, et j'admets que dans l'enseignement primaire, le travail déjà accompli est méritoire, mais je me demande, dans quelle mesure, cet effort pourrait être intensifié.

D'autre part, chacun sait que dans l'enseignement secondaire, en particulier au niveau supérieur et dans l'enseignement professionnel, tout reste à faire.

C'est donc à ce dernier niveau que le projet pourrait être le plus utile.

Toutefois, sur le plan technique, il est indispensable que les enseignants soient progressivement initiés aux techniques sous forme de cours, séminaires, etc.

EN QUOI CONSISTE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE ?

Comme l'a relevé justement M. Grob, elle ne se borne pas à inculquer les règles de la circulation.

C'était là une maladresse de style de mon premier projet qui a déjà été rectifié.

A l'avenir, on utilisera le terme « éducation routière », laquelle vise trois objectifs :

- a) inculquer un certain automatisme des réflexes pour se prémunir contre les dangers de la route ;
- b) transmettre, sous une forme adéquate, des notions théoriques, telles les règles de la circulation ;
- c) développer le sens des responsabilités, l'esprit social et le respect de la vie d'autrui chez le futur titulaire d'un permis de conduire.

Ces objectifs seront atteints tout au long de la vie scolaire de l'élève, selon un programme établi par la Commission consultative, et tenant compte des recommandations fédérales en la matière.

Cette définition répond à une autre question de M. Grob, celle des :

CAUSES D'ACCIDENTS

En effet, d'après lui, les accidents proviennent plus souvent de défaillances de comportements imputables à la nature impulsive de l'enfant qu'à une méconnaissance des règles de la circulation.

Que M. Grob veuille bien s'en référer aux deux premiers principes énoncés ci-dessus, lesquels répondent à ses préoccupations.

SURCHARGE DU PROGRAMME

Je partage pleinement le souci des enseignants, à savoir que les programmes scolaires ne peuvent pas être surchargés à l'infini de matières nouvelles qui viennent se surajouter aux disciplines existantes, lesquelles ne peuvent être que difficilement allégées.

La question est de savoir si le rôle de l'école consiste uniquement à inculquer aux élèves des connaissances élémentaires, ou s'il convient de les préparer également à leur future existence d'adulte par un enseignement plus en rapport avec la réalité.

C'est évidemment à la seconde option que répond l'éducation routière, mais pour ne pas créer des heures supplémentaires, nous admettons qu'elle peut très bien s'intercaler dans les disciplines actuelles, soit par exemple, lors d'une composition française, d'une leçon de dessin, ou lors d'exercices pratiques sur le terrain en profitant d'un déplacement de la classe.

Il s'agit de compléter l'enseignement des spécialistes, soit la brigade routière dans l'enseignement primaire et les juristes pour le Cycle d'orientation.

Et sur ce point, je suis d'accord avec M. Grob, mais où je ne le suis plus, c'est quand il veut laisser l'éducation au seul bon vouloir de l'enseignant, car l'on peut craindre trop de disproportions suivant les classes — c'est la raison pour laquelle il me semble indispensable que cet enseignement procède de directives officielles comme le réclame d'ailleurs le BPA.

Enfin, je tiens à rappeler que l'heure mensuelle n'avait été donnée qu'à titre indicatif.

FAUT-IL DÉPASSER LE CADRE DU PROJET 3.495 ?

Nous revenons au troisième objectif de l'éducation routière, c'est-à-dire, celui ayant trait au développement de l'esprit social et du respect de la vie d'autrui.

Cet aspect du problème a été très bien compris par le représentant des enseignants secondaires, lorsqu'il a été auditionné par la « Commission de l'éducation et de l'enseignement ».

A son avis, le sujet méritait d'être traité dans le sens le plus large à l'occasion, par exemple, d'un cours de philosophie.

C'est très juste, mais comme la grande majorité des élèves ne suivront jamais de tels cours, il faut bien admettre que le troisième principe devrait être inculqué dans le cours de l'enseignement obligatoire.

Mais qu'en est-il des adultes ?

Le projet de loi 3.495 limitait l'éducation routière à la scolarité secondaire, en admettant comme postulat que l'obtention du permis de conduire constituait une fin en soi.

Or, si tous les conducteurs de véhicules faisaient réellement grand cas de la vie du prochain, il y aurait certainement moins d'accidents.

C'est la raison pour laquelle l'une de mes collègues députés, M^{lle} Y. Clerc, estimant que certains élèves quittaient l'école très tôt, et que, d'autre part, l'éducation

routière des adultes laissait plus qu'à désirer, a déposé une motion dans laquelle « elle invite le Conseil d'Etat à étudier d'entente avec les autorités municipales et les associations spécialisées, la création d'un centre d'éducation routière destiné aussi bien aux élèves en âge de scolarité qu'aux adultes, dans le cadre d'une éducation volontaire et permanente ».

CONCLUSION

Nous ne pouvons plus rester indifférents à la progression continue des accidents considérés uniquement sous l'angle de la statistique comme conséquence normale de l'augmentation de la circulation, car ladite progression est, cette fois-ci, trop forte :

En Suisse, 14 % d'accidents de plus en une année !

A Genève, 70 personnes sont mortes sur la route en 1970, contre 50 personnes en 1969 !

Il convient donc d'attaquer le mal à la racine, et d'agir sur le comportement de l'individu.

A six mois d'intervalle, le Grand Conseil genevois a donc été saisi de deux projets relatifs à l'éducation routière — projets présentés par des députés de partis différents.

Cela prouve bien l'urgence et la gravité du problème.

Il est souhaitable que les enseignants apportent une collaboration efficace dans cette grande tâche éducative.

René Guidini, député.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Assemblée trisannuelle de la SPN

Parmi les assemblées générales statutaires, la trisannuelle revêt un caractère particulier. Elle est l'occasion, sur le plan administratif, de confier ou de renouveler les mandats du président du Comité central et des représentants neuchâtelois à l'assemblée des délégués de la SPR. Sur le plan corporatif et pédagogique, elle permet une vue rétrospective et un examen large de l'activité de la SPN, de ses sections, de son Comité central. C'est aussi, pour ce dernier, le moyen de « sentir » l'opinion des membres quant à la politique qu'il a défendue, et quant à l'orientation que « la base » entend voir prendre à l'organisation professionnelle.

Enfin, c'est l'occasion, pour chaque membre, d'entrer en contact direct avec les organismes corporatifs ou officiels avec lesquels le Comité central dialogue à longueur de mandat.

Les quelque 250 collègues qui se sont rendus à Boudry auront sans doute pu se rendre mieux compte de la diversité, de la complexité et de l'importance des tâches qu'ils ont confiées à leurs représentants. La politique de présence voulue par la SPN implique une disponibilité très grande de ses mandataires, et quand on se rappelle que chacun d'entre eux assume sa tâche en plus de ses obligations professionnelles, on comprend alors que l'appui, le souffle venu de la base leur est indispensable.

La trisannuelle 1971, présidée par le collègue François Bourquin, de Neuchâtel, s'est déroulée dans une excellente ambiance.

LES INVITÉS

Il est de tradition d'inviter à l'assemblée les représentants des organismes avec lesquels la SPN est régulièrement en contact. C'est ainsi que le président Bourquin eut le plaisir de saluer en début de séance M. le conseiller d'Etat F. Jeanneret, chef du DIP, M. R. Hugli, chef de service de l'Enseignement primaire et préprofessionnel, nos collègues Grandjean, Duckert et Marti, inspecteurs, Jean John, président SPR, J. Villat, secrétaire fédératif VPOD, M. Hunziker, représentant le syndicat de nos collègues secondaires, Reber, de la SPJ, Flück, de la SPV, et Grob, de la SPG.

LES ALLOCUTIONS

M. F. Jeanneret, chef du DIP, souligna d'abord l'importance et le développement des relations établies entre la SPN et le département. Ces rapports se situent sur un plan positif. C'est l'occasion, pour le chef du DIP, d'évoquer quelques grands problèmes auxquels sont et seront aux prises aussi bien le DIP que l'Association professionnelle. La coordination romande d'abord. Par l'adoption du concordat, notre canton va entrer dans la phase pratique de la coordination. Le rapport publié par le Conseil d'Etat en énumère et étudie les aspects. Dans l'immédiat, il s'agira de préparer et d'organiser l'« année longue » qui marquera la transition entre l'état de choses actuel et les nouvelles

dispositions qui prévoient notamment le début de l'année scolaire en automne. Il va de soi que la mise en place des nouvelles dispositions devra être accompagnée d'une large information des parents.

L'intégration de la section préprofessionnelle dans le cycle secondaire a été voulue par le législateur et adoptée par le peuple. Une étude approfondie de ce problème a été confiée à un groupe paritaire de réflexion. En terminant, M. Jeanneret souscrit entièrement à l'une des intentions émises par la SPN, à savoir : la défense de l'enfant dans la société. La mise en commun des efforts de tous n'est pas de trop pour assurer à la jeunesse des lendemains possibles.

Le président SPR, *Jean John*, qui arrive à l'échéance de son mandat, est bien placé pour apprécier la valeur du travail d'une association telle que la SPN. La participation à la construction de l'école de demain implique un engagement qui se situe au-delà de l'opposition stérile. Dans ce but, un renforcement des structures est indispensable. La SPN joue ce jeu avec enthousiasme, elle ne recule pas devant des sacrifices financiers importants, conscients de la grandeur du but qu'elle poursuit.

Pour sa part, le collègue *Joseph Villat*, secrétaire syndical VPOD, apporte le salut du cartel cantonal et du secrétariat romand et donne quelques précisions quant au plan de travail mis en œuvre en vue d'une prochaine revalorisation (voir « Educateur » N° 4).

RAPPORT DE GESTION

Publié dans l'« Educateur » N° 1, le bilan de l'activité du CC, et la déclaration d'intentions, n'appellent que peu de commentaires. L'assemblée manifeste par ses applaudissements son approbation à la politique suivie par le CC.

REMISE DU PRIX PÉDAGOGIQUE

Mlle Lily Vuille n'a jamais rien publié sur ses travaux, ses recherches, ses réalisations au bénéfice de la pédagogie, notamment dans le domaine de l'école active. Pourtant, son influence et son rayonnement ont dépassé les frontières du canton. C'est que Mlle Vuille a consacré sa vie, son être entier à sa vocation. Personnalité engagée totalement, à la curiosité toujours en éveil, aux moyens infinis, aux dons multiples, c'est trop peu de dire qu'elle n'a pas mesuré son temps, elle s'est mise entièrement à la disposition de ce en quoi elle croyait ; et le Credo de cette pédagogue, c'est l'enfant et son épanouissement heureux. Aussi, le président du CC, Claude Zweiacker, est-il particulièrement fier et heureux de lui remettre le prix que la commission lui a fort judicieusement attribué. La carrière de Mlle Vuille a déjà fait l'objet d'un article dans ces colonnes, nous n'y reviendrons donc pas, sinon pour rappeler que Mlle Vuille n'a cessé de mettre ses connaissances, ses expériences au service de tous, par son enseignement dans les classes d'application de l'Ecole normale, et sa collaboration active aux cours normaux suisses de la Société de travail manuel et de réforme scolaire.

Arrivée à l'âge de la retraite (le croirait-on quand on la voit ?), Mlle Vuille rédigera pour l'« Educateur » quelques-unes des leçons préférées de ses élèves, leçons dans lesquelles transparaissent les motivations dynamiques puisées dans les contacts directs avec la nature.

MEMBRE HONORAIRE

Mme Marie-Louise Frey, institutrice à La Chaux-de-Fonds, se voit décerner le titre de membre honoraire après avoir, au moment de sa retraite, accompli plus de 25 ans de sociétariat dans la SPN.

MEMBRES D'HONNEUR

En remerciement et en hommage aux services rendus à la communauté pédagogique, les quatre collègues qui ont, durant quatre ans, assumé les responsabilités du Bureau SPR, le président Zweiacker et le Comité central proposent de proclamer Mme Blanche-Andrée Girard, MM. Jean John, Claude Grandjean et Georges Bobillier, membres d'honneur de la SPN. Cette proposition est accueillie par de chaleureux applaudissements.

NOMINATIONS STATUTAIRES

C'est également par acclamation que le président cantonal, Claude Zweiacker, voit son mandat reconduit pour une période de trois ans.

Il en va de même pour le président des assemblées, François Bourquin, qui continuera à diriger les débats avec la clarté et l'autorité qu'on lui connaît.

L'assemblée procède ensuite à la désignation des représentants de la SPN à l'assemblée des délégués SPR et de leurs suppléants. Ce sont : Mme Lola Sobel, de La Chaux-de-Fonds, Mlle Angèle Chapatte, du Locle, MM. Michel Girard et Alain Thiébaud, de Neuchâtel, Georges-André Monnier, de Boudry, Jules-Auguste Girard, de Savagnier, Georges Bobillier, de Couvet, Michel Jeanneret, de La Chaux-de-Fonds. Suppléants : Mmes Marie-Jeanne Ecabert, Cosette Cop, Mlle Geneviève Fallet, MM. Francis Houriet, Roger Schwab, René Brenneisen, Raoul Cop, René Reymond.

Ces nominations mettent un terme à la partie administrative de la trisannuelle.

LE TRIOCHANTECLAIR

Originaires de Belgique, mais domiciliés à Paris, les membres du trio Chanteclair présentent un tour de chant peu ordinaire. Avec la complicité de l'historien Guy Breton, le trio a puisé sa source d'inspiration aux Archives nationales et présente une vingtaine d'œuvres sur des textes de personnages connus pour tout autre chose que pour avoir fait des chansons, et sur des musiques soit de l'auteur, soit de l'époque.

Admirablement bien présenté et gradué, ce récital insolite vaut autant par le coup d'œil que par la seule qualité satyrique, ironique ou poétique des textes.

Soutenu par des instruments eux aussi insolites : luth, clavier et tambourin, le trio fait défiler avec beaucoup d'art les heures et malheurs de grands personnages, l'esprit poétique ou pétillant qui se perpétue de nos jours chez certains chansonniers.

Qui se serait attendu, en effet, de trouver sous la plume de Voltaire, cet « Amphigouri », chanson surréaliste avant la lettre, ou cette chanson à boire et cette romantique « Rose » signée Robespierre ?

Excellent spectacle, dont on se souviendra.

On ne pouvait mieux terminer une matinée chargée, et préparer les esprits aux débats prévus pour l'après-midi.

COORDINATION ROMANDE

En ouvrant un large débat sur ce sujet, le Comité central a voulu d'une part faire le point sur la politique qu'il a suivie, en relation constante avec les autorités et la SPR, et recueillir l'avis, prendre en quelque sorte la « température » des enseignants, sur les réalisations en cours ou à venir. De la discussion très large, il ressort que, loin d'être à la remorque ou de céder aux contraintes économiques, les enseignants ont eux-mêmes suscité le mouvement qui tend à une meilleure compréhension, à une harmonisation véritable des enseignements dans le pays romand.

La coordination ne saurait se limiter à l'élaboration de programmes communs, elle devra également porter sur la formation, les conditions de travail des enseignants, la structuration des systèmes scolaires.

Dans l'immédiat, les associations ont à se prononcer sur les projets de programmes romands présentés par CIRCE. Cette consultation soulève bien des problèmes. Le mode de faire préconisé par la Conférence des présidents d'associations romandes, à savoir les remarques personnelles écrites au vu de la parution dans l'« Educateur », présente pas mal d'inconvénients. Une très large majorité de l'assemblée souhaite que tous les programmes puissent être examinés et discutés dans les sections, au cours d'assemblées convoquées à cet effet.

En tout état de cause, et les autorités en sont conscientes, il ne saurait être question d'imposer purement et simplement de nouveaux programmes au corps enseignant romand. La SPR a obtenu, après quatre ans d'insistance, le droit de regard et de participation dans ce domaine, on ne saurait donc imaginer que l'autorité passât outre aux avis des praticiens concernés. Même adoptés par la commission plénière de CIRCE, dans laquelle les enseignants ont six représentants dûment mandatés, les futurs programmes devront faire l'objet d'une application prudente et progressive, voire d'une expérimentation, au cours desquelles les avis des maîtres seront primordiaux. Dans l'état actuel des choses, il nous est déjà possible d'infléchir certaines directions préconisées, c'est pourquoi il est de toute importance que les débats soient larges.

Des cours de recyclage seront nécessaires. Ils s'inscriront dans le programme de « l'année longue ». Là aussi, le CC tiendra à être associé à leur organisation. C'est déjà le cas pour les mathématiques modernes. Une commission, comprenant trois délégués de la SPN, étudie les modalités de recyclage pour les institutrices du degré inférieur.

AVENIR DE LA SECTION PRÉPROFESSIONNELLE

Le sujet qui a donné lieu à pas mal de débats à plusieurs niveaux, est présenté, au nom du Comité central, par le collègue Gérard Bouquet. Quelles qu'aient été les bonnes

intentions, l'application de la réforme a fait de la section préprofessionnelle, aux yeux du public et de certaines autorités, l'enfant pauvre du système. Elle se trouve trop souvent être l'aboutissement du dévaloir, le pis-aller pour les enfants qui n'ont pas eu l'heur d'accéder ou de se maintenir dans les autres sections.

Nous savons pourtant, nous, qu'elle a une mission noble à remplir, qu'elle le peut, car elle est entre les mains de maîtres compétents, éprouvés et consciencieux. Ils nous appartient donc, à nous, de la défendre, et de ne pas la laisser manier aveuglément par des éléments qui lui sont extérieurs. C'est pourquoi la SPN et son Comité central restent fermement décidés à se battre pour lui conserver le caractère, l'originalité, l'autonomie qui font sa valeur.

Le CC, en portant ce problème à l'ordre du jour d'une entrevue au « Château », a voulu que la question de son intégration au cycle secondaire soit mûrement et soigneusement étudiée. Cette attitude ferme et sans équivoque a engagé le département à constituer une commission paritaire de réflexion.

Le problème de la direction de la section préprofessionnelle dans les centres multilatéraux ou ailleurs est un premier élément à résoudre. On ne peut raisonnablement reprocher aux maîtres qui y enseignent, le désir de la voir dirigée par des personnes qui la connaissent bien, qui y ont, si possible, œuvré. Ce n'est pas tant du confort des maîtres qu'il s'agit, mais avant tout du bien-être et de la sécurisation des enfants qui s'y préparent à la vie active.

L'orientation (la sélection, disent quelques collègues) des élèves intervient trop tôt dans la carrière scolaire de l'enfant. La pluralité des maîtres à un âge trop tendre est souvent cause de désarroi et d'instabilité. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la SPN souhaite un tronc commun plus long.

La sauvegarde de l'intégrité et de l'originalité de la section préprofessionnelle figure en bonne place dans la déclaration d'intentions du CC. C'est dire que l'écho rencontré au cours de la discussion ne peut qu'inciter l'exécutif de la SPN à poursuivre son action.

G. B.

AURORE école d'institutrices de jardinières d'enfants

d'éducatrices des petits
Fondée en 1926



Seule à offrir un travail pratique dans ses classes, en rapport direct avec la théorie. Ses méthodes sont le résultat d'une longue expérience.

Jardins d'enfants 3 à 5 ans.
Classes préparatoires 6 à 10 ans.
Techniques modernes.

Toujours à l'avant-garde du progrès.
Dir. : Mme et Mlle Lewis, ex. prof.
Ecoles normale et Vinet.
Psychologue dipl. I.S.E.
Rue Aurore 1, Lausanne, tél. 23 83 77.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement 1800 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

CAFÉ ROMAND St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

La Glâne a pris congé de son inspecteur M. Maillard

C'est avec un retard appréciable mais peut-être moins apprécié que l'auteur de cet article donne enfin connaissance de la séance d'adieu que fit le corps enseignant glânois à son inspecteur scolaire M. Armand Maillard.

C'était le 16 décembre 1970 en la grande salle de l'Hôtel de la Gare à Siviriez. Cette séance, précédée, à 19 h. 30, par l'assemblée ordinaire, était honorée de la présence de M. le préfet Rémi Brodard qui s'était joint à nous pour nos assises annuelles déjà. La chorale de la Glâne, sous la baguette de M. Sottas, professeur à Romont, avait à la hâte rafraîchi pour ne pas dire réchauffé quelques-uns de ces anciens chœurs. Tous, maîtres et maîtresses avaient tenu à être présents pour honorer M. Maillard qui fut un ami, plus qu'un inspecteur.

Au cours de cette séance, nous eûmes la joie d'entendre vanter les mérites indéniables de M. Maillard par de nombreux orateurs : M. Morand, président du corps enseignant glânois ; M. le préfet Rémi Brodard ; M. Irénée Décrind, nouvel inspecteur ; M^{me} Maillard, inspectrice scolaire. Tous remercièrent M. Maillard pour le travail accompli, un travail gigantesque qui laisse rêveur son successeur : jumelages

nombreux, matériel d'enseignement, contacts incessants avec les autorités tant cantonales que communales, palabres parfois orageux, et tout ceci au détriment d'une vie de famille qui, malgré la compréhension d'une épouse conciliante puisque enseignante, dut souvent faire « les frais » de cette vie agitée du chef de ménage. Chacun se plut à relever cette compréhension de M^{me} Maillard, fleurie à juste titre par des enfants, représentants de tous ceux qui bénéficièrent des examens combien sympathiques de M. Maillard. Ils offrirent à ce dernier une bible et les poèmes de Paul Valéry en témoignage tangible de ce que nous lui devons. L'intellectuel de la corporation, M. Paul Pesse de La Joux, le lui dit en vers fort bien tournés, vers dont il a le secret...

La soirée devait se poursuivre par une fondue qui, selon le proverbe créa la bonne humeur. M. Maillard fut proclamé inspecteur d'honneur du district de la Glâne, titre qui, même s'il n'est pas ratifié par la DIP, lui permettra de se joindre encore à nous lors de nos manifestations ou assemblées du corps enseignant.

La soirée se poursuivit dans une ambiance fort sympathique à tel point que certains ne retrouvèrent que plusieurs jours plus tard non seulement leur « forme » mais certaines parties intégrantes à leur personne... Permettez-moi de ne citer personne, même si grâce à cela, les PTT gagnèrent 20 centimes...
F. Raemy.

Jura bernois

Toute communication doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis Erard, instituteur, 2158 Nods.
Téléphone (038) 51 28 33 ou 51 13 76

Coordination scolaire

Le Directeur de l'instruction publique informe la députation jurassienne des nouvelles dispositions légales en matière de coordination scolaire.

A l'heure où paraîtront ces lignes, le Grand Conseil se sera prononcé sur les modifications des lois sur l'école primaire et sur les écoles moyennes, modifications qui tendent à harmoniser le système scolaire bernois avec les autres systèmes cantonaux, sur la base du concordat intercantonal signé à fin octobre 1970 à Montreux.

Au seuil de la session parlementaire de février, le directeur de l'instruction publique du canton de Berne, M. Simon Kohler, conseiller d'Etat, profitant de la réunion des députés du Jura et Bienne, le samedi 30 janvier à Berlincourt, a orienté les représentants jurassiens au Grand Conseil sur les importantes modifications qui seront soumises au Parlement d'abord, puis au peuple dans le courant de la présente année.

Il s'agit d'adapter la législation au concordat intercantonal sur la coordination scolaire et notamment de reporter le début de l'année scolaire du printemps en été ou en automne. Un élément important : la récente décision du

Grand Conseil zurichois de fixer le début de l'année scolaire au 1^{er} octobre, sous réserve d'une votation populaire.

La direction de l'instruction publique du canton de Berne a maintenu sa proposition initiale de fixer le début de l'année scolaire au 15 août, en fonction surtout des revendications jurassiennes touchant la coordination romande. Mais finalement, c'est la solution suivante qui a été adoptée par la Commission parlementaire en vue de la deuxième lecture au Grand Conseil : le début de l'année scolaire est fixé au 1^{er} octobre, mais cette date peut être avancée au 15 août pour certaines régions du canton (on pense surtout au Jura et à Bienne) dans l'intérêt de la coordination. Cette solution permettra d'atteindre les objectifs visés et M. Simon Kohler s'en déclare satisfait, en espérant que le projet sera adopté tel quel par le Grand Conseil.

LA « LONGUE » ANNÉE SCOLAIRE 1972-73

Toutefois, il apparaît que le début de la coordination romande devra être reporté en 1973, au lieu de 1972 comme prévu. Les cantons de Vaud et Neuchâtel en particulier se sont ralliés à l'année 1973. La préparation du matériel, notamment des livres, nécessite encore un gros travail.

M. Simon Kohler donne encore quelques renseignements sur la « longue » année scolaire 1972-73 qui, pour assurer le passage au nouveau régime, sera rallongée de quelques mois, pendant lesquels les élèves approfondiront certaines matières, tandis que le corps enseignant suivra des cours de perfectionnement. Dès 1973, les admissions à l'école primaire se feront par groupes échelonnés, pour éviter une

trop forte augmentation des effectifs des classes de première année.

Dans un prochain numéro, nous relaterons les délibérations principales du législatif cantonal sur les nouvelles dispositions légales qui vont modifier fondamentalement la structure de notre école populaire.

Fr. E.

Cours de gymnastique organisés en 1970

L'inspecteur cantonal de gymnastique — 2^e arrondissement — a organisé, en collaboration avec la Société jurassienne des maîtres de gymnastique (SJMG) les cours suivants en 1970. Le tableau ci-dessous est le reflet de la participation par districts des maîtres et maîtresses qui éprouvent le désir de se perfectionner et d'apporter à leurs élèves un enseignement vivant, sortant des chemins battus, allant parfois au-delà de la matière de nos manuels fédéraux.

COURS DE GYMNASTIQUE SUBVENTIONNÉS PAR LA D.I.P. EN 1970

Dates	Genre de cours et lieu	Bienne La Neuve.	Courtel.	Moutier	Fr. Mont.	Delémont	Porrentruy	Total
24-25/I	Ski, Les Savagnières	21	9	5	1	3	2	41
28/II	G. garçons, Glovelier	2	2	3	2	3	2	14
1-3/IV	G. filles, Tramelan	4	6	8	1	6	—	25
6/VI	Volleyball, Bienne	15	8	1	7	—	2	33
22/VIII	Natation, Tramelan	3	27	6	5	—	1	42
3/X	Football, Moutier	—	—	—	—	—	—	—
5/XII	Ryth. + Fosbury, Le Nt.	13	15	15	11	—	5	59
12/XII	Patinage, Moutier	3	8	23	—	—	—	34
26-30/XII	Ski, Les Crosets	16	12	6	5	1	4	44
	Total :	77	87	67	32	13	16	292

Il y a lieu d'ajouter à ces cours réservés au corps enseignant des deux sexes de tout le Jura, trois cours obligatoires pour les maîtres qui enseignent la gymnastique aux garçons primaires des II^e et III^e degrés du Jura-Nord à Porrentruy, Glovelier et Le Noirmont.

Que les directrices et directeurs dévoués trouvent ici l'expression de notre vive gratitude.

ACTIVITÉS ET COURS EN 1971

Pour le Jura-Sud, 4 à 5 cours semblables seront organisés pour les enseignants primaires, dès le printemps 1971.

Quant à l'activité des cours facultatifs, elle se poursuit cette année de la manière suivante, selon les désirs des enseignants eux-mêmes :

1.	30-31/I	Ski aux Savagnières	1 1/2 jour	déjà eu lieu avec 30 participants
2.	13/III	G. garçons pour experts aux examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité + dir. cours au Jura-Sud	1 jour	à Malleray
3.	5 au 7/IV	G. filles, II ^e et III ^e degrés	3 jours	à Malleray
4.	5/VI	Athlétisme	1 jour	à St-Imier
5.	26/VI	Basketball	1 jour	à Bienne
6.	23/X	Rythme, danse, tenue	1 jour	à Le Noirmont
7.	13/XI	Barres asymétriques, d'après le Manuel cantonal G. filles	1 jour	à Porrentruy ou Bienne
8.	26-30/XII	Ski aux Crosets (VS)	5 jours	

Pour tous ces cours, une subvention est prévue, totale pour les directrices et directeurs et partielle pour les participants, ce qui permet d'organiser davantage de cours.

Il y en aura ainsi pour tous les goûts.

Henri Girod,
inspecteur cantonal de gymnastique.

Société jurassienne de travail manuel et de réforme scolaire (SJTMRS)

COURS DE MATHÉMATIQUE MODERNE

Direction : M. Gaston Guélat, maître d'application à l'Ecole normale de Porrentruy

Sous les auspices de la SJTMRS, quatre jeudis après-midi et un samedi entier ont été dernièrement consacrés à l'étude de la mathématique moderne (dans une perspective pédagogique). Ceci constituait un cours non plus seulement d'information mais de formation.

Trois douzaines de volontaires, formant un ensemble de collègues avec un fort sous-ensemble d'institutrices et un faible sous-ensemble d'instituteurs... On peut en dire autant de la provenance de ce groupe : fort sous-ensemble de Porrentruy et plusieurs sous-ensembles de Bienne, Delémont, Franches-Montagnes, Renan, etc.

Quant aux contacts que ces maîtres et maîtresses ont déjà eus avec les mathématiques modernes, cela représente toute la gamme : de ceux qui ont déjà suivi plusieurs cours fédéraux et qui ont une décennie de pratique jusqu'à ceux qui n'en connaissent que le nom (ce que, d'ailleurs, ils ne peuvent plus dire, bien entendu, grâce au chef de cours, à qui ils rendront cette justice de les avoir aiguillés d'une façon sûre dans un domaine qui leur paraissait indéchiffrable...).

Maître alliant une formation théorique très poussée à une formation pratique très précieuse, notre ami *Gaston Guélat* a voulu et su rendre cette matière tout à fait digeste à chacun d'entre nous. Si notre appréhension pouvait nous faire douter d'une compréhension totale, le parfait pédagogue nous mit à notre aise et n'hésita pas à utiliser l'humour qu'on lui connaît pour nous faire mieux comprendre un chapitre rébarbatif un tant soit peu. Nous lui savons gré sur ce point.

La classe de méthodologie de notre... non-cerbère, — local un peu vétuste qui sera abandonné et remplacé (heureusement !) par un local dans le bâtiment de la nouvelle école normale.

M. Guélat nous montre au fur et à mesure le matériel dont il a déjà équipé sa classe en vue de cet enseignement. Ce qui n'empêche nullement chacun de bricoler blocs logiques ou jeux d'ensembles.

PROGRAMME CAPTIVANT

Le plan établi pour ce cours prévoyait les trois clés de voûte des mathématiques modernes : la logique, les ensembles, les relations.

Si nous avons fait bien des progrès dans la notation propre à chaque chapitre, nous avons aussi dû réfléchir. Des pages et des pages de notes nous permettront de retrouver l'essentiel et de nous lancer dans la pratique avec une bonne base de départ.

Nous ne prétendons pas avoir épuisé les sujets en ces quelques séances ; mais il est certain que plusieurs d'entre nous y ont mordu pour de bon.

Une suite à ce cours est désirée par les participants et par le directeur de cours, pour nous faire franchir un nouveau pas en avant. Cette suite pourrait se situer en mai 1971.

Une marque tangible de la reconnaissance de tous est offerte au chef de cours par le vétéran, notre collègue *Henri Guerne*, de Bienne (sorti de l'Ecole normale en 1931),

qui a su relever le mérite de Gaston Guélat de nous avoir exposé la matière de façon si compréhensible.

L'heure en est forcément arrivée, et chacun dut à regret prendre congé de cet ensemble ad hoc.

Jean Logos.

Journée de la porte ouverte à l'Université de Berne

Imitant différents secteurs de l'économie, le recteur de l'Université de Berne, le professeur H. Aebi a décidé de mettre sur pied pour la première fois, une « Journée de la porte ouverte » de l'Université de Berne. Elle aura lieu le samedi 20 février 1971.

Les instituts et cliniques suivants de l'Alma mater bernoise seront ouverts au public, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. :

1. Institut de recherche touristique, Kapellenstrasse 28.
2. Institut d'histoire, Engheladestrasse 4.
3. Institut d'anatomie, Bühlstrasse 28.
4. Institut de médecine légale, Bühlstrasse 28.
5. Institut de physiologie, Bühlplatz 5.
6. Institut de chimie biologique, Bühlstrasse 28.
7. Institut de pathophysiologie, Hügelweg 2.
8. Institut Théodore Kocher, Freistrasse 1.
9. Clinique de médecine dentaire, Freiburgstrasse 7.
10. Clinique vétérinaire, Länggassstrasse 120-124, Bremgartenstrasse 109a.
11. Laboratoire de microscopie électronique, Institut de chimie, Freiestrasse 3.

A propos de la formation du corps enseignant secondaire jurassien

La Conférence des directeurs des écoles secondaires du Jura et de Bienne nous prie de publier la mise au point ci-après :

« Réunie le 20.1.71 à Moutier, la Conférence des directeurs des progymnases et écoles secondaires du Jura et de Bienne (écoles secondaires françaises) a traité une nouvelle fois le problème de la formation du corps enseignant secondaire jurassien.

» Elle s'élève contre les critiques formulées à l'égard des directeurs, qui affirment avoir toujours étudié et présenté ce problème avec le plus grand souci d'objectivité et dans le seul intérêt de l'école jurassienne.

» Elle tient à témoigner sa confiance à toutes les instances qui ont travaillé à la réalisation de cette importante réforme.

» Elle réprovoque les attaques violentes et injustifiées dont M. Henri Liechti, inspecteur des écoles secondaires, a été l'objet ».

*Conférence des directeurs
des progymnases et écoles secondaires
du Jura et de Bienne
(écoles secondaires françaises).*

valais

Bulletinier : Vincent Dussex, instituteur, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion

Rapport d'activité de la Commission Pédagogique de la SPVal

(26.10.70 au 17.12.70)

La commission pédagogique s'est réunie trois fois durant la période allant du 26 octobre au 17 décembre 1970.

Lors de ces réunions la commission a :

1. **pris connaissance** des rapports émanant des différentes sections concernant les examens d'admission à l'école secondaire. Ces rapports, auxquels a été joint celui de la commission pédagogique, ont été transmis au Comité cantonal de la SPVal ;
2. **étudié** le projet du programme romand des travaux manuels ;
3. **procédé au dépouillement** des réponses qui faisaient suite à l'appel à la collaboration lancé dans l'« Educateur » du 30 octobre dernier. C'est avec beaucoup de plaisir que la commission relève la bonne volonté du personnel enseignant puisque 92 réponses sont parvenues au secrétariat cantonal.

Cette consultation a donné les résultats suivants :

1. Désirez-vous :

- | | | |
|---|------------|------------|
| a) augmenter les cours de culture générale ? | oui : 80 % | non : 20 % |
| b) introduire un cours d'utilisation des moyens audio-visuels ? | oui : 90 % | non : 10 % |
| c) maintenir les cours de mathématiques modernes ? | oui : 80 % | non : 20 % |

2. Que pensez-vous de la possibilité de suivre 2 cours : l'un concernant directement l'école, l'autre traitant une matière plus générale ?

oui : 90 % non : 10 %

3. Suggestions :

a) Concernant la première question :

Les propositions qui reviennent le plus souvent sont l'introduction des cours : de sociologie, de civisme, sur les droits familiaux, l'AVS, la caisse de retraite, la fiscalité, les assurances en général, la littérature

contemporaine, l'histoire de l'art, les sciences d'aujourd'hui...

b) Concernant les moyens audio-visuels :

Ce ou ces cours devraient être, selon les enseignants, surtout pratiques. Une partie technique, sans être trop théorique, pourrait être abordée ; la plus grande partie du temps serait consacrée à la démonstration, à l'utilisation de ce matériel et à sa valeur pédagogique. Des leçons modèles devraient être présentées.

c) Concernant les mathématiques modernes :

Les enseignants pensent que des cours pour animateurs et des cours de rattrapage doivent être maintenus.

d) La proposition de suivre 2 cours a recueilli un large succès :

Quelques enseignants pensent qu'elle est inopportune puisqu'une semaine est déjà bien courte pour traiter à fond une matière.

e) Autres suggestions qui ont retenu l'attention de la commission :

- continuation de certains cours durant l'année, à périodes régulières ;
- abrégé les séances d'ouverture et de clôture des cours ;
- répartition des cours sur deux semaines afin d'éviter certains encombrements ;
- introduction de nombreux cours concernant directement la classe :
 - cours de sciences avec utilisation du matériel ;
 - cours de musique, de chant (méthode Ward), d'expression ;
 - cours d'histoire, de géographie, de lecture (méthode du Sablier) ;
 - cours de pré-écriture ;
 - organisation de la classe (horaire, programme, méthode...) ;
 - présentation de la pédagogie Freinet.

A la suite de ce dépouillement, la commission pédagogique a fourni au Comité cantonal un rapport dans lequel figuraient, entre autres, les suggestions qui avaient récolté le plus de suffrages.

Pour la commission pédagogique :

M. Métral.

divers

Centre d'information des instituteurs

NOUVEAUX TRAVAUX

Pour le début de 1971, nous proposons à nos collègues de la Romandie :

1. **Dictionnaire de croquis** — Cette 3^e série compte 228 croquis, illustrant la moitié des mots commençant par C (cabane à clairon), soit 38 planches, plus 2 listes des objets dessinés (6 p.) — Prix : Fr. 7.—.

Nous espérons que ceux qui se sont procuré les deux premières séries commanderont la troisième. Nous disposons encore de quelques séries 1 et 2 (A et B) pour le prix de Fr. 8.— (port compris).

2. **Lecture expliquée** — Mme C. Racine, épouse d'un de nos quatre dessinateurs, a composé ce travail de 56 pages, qui comprend :

- a) une courte biographie de Daudet, Ramuz, J. Renard, Toepffer ;
- b) des textes expliqués de ces auteurs célèbres, suivis d'un questionnaire avec les réponses pour le maître.

Degrés concernés : 4^e, 5^e et 6^e — Prix Fr. 8.— (port compris).

3. **Espace** — Exercices pour la 1^{re} primaire. Il s'agit de 15 planches de croquis, imaginées par Mlle Rose-Marie Pilet, maîtresse enfantine, pour rendre conscientes à des enfants de 6 à 8 ans des notions courantes se rapportant aux positions relatives de 2 ou 3 objets l'un par rapport à l'autre. Les enfants sont appelés à les expliciter par la couleur, le dessin ou le collage de gommettes, selon des consignes précises. — Prix : Fr. 4.—.

Commandes par CCP 12 - 15 155 au Centre d'information des instituteurs, Genève.

Echange

VACANCES D'ÉTÉ

Qui échangerait pour la durée de 3 semaines, en Valais, sa maison avec celle d'une famille hollandaise (3 enfants) ?

S'adresser directement à : Famille Smetzers, Janshof 11, **Abcoude**.

Renseignements éventuels : tél. (037) 77 12 44.

Semaine de respiration consciente, méthode Klara Wolf

Pendant les vacances de Pâques, soit du samedi 27 mars au samedi 3 avril, aura lieu à Champéry un cours de gymnastique respiratoire. Deux leçons d'une heure sont prévues chaque jour ; les promenades et le ski compléteront la détente.

Renseignements et inscriptions : M^{me} Fischer, 2 av. Floréal, Lausanne, tél. (021) 26 63 19 ou Mlle Suzanne Ogay, Valmont 5, Lausanne, tél. (021) 32 31 13.

Si vous êtes titulaire du brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires.

Si vous êtes diplômé d'une école d'éducateurs ou d'assistants sociaux.

Si vous vous sentez attiré par les problèmes de la rééducation et de la réinsertion sociale de détenus et internés.

VOUS êtes le collaborateur que nous cherchons, en qualité

d'éducateur agent social

aux Etablissements de la plaine de l'Orbe.

Votre tâche sera d'organiser l'enseignement, les loisirs et les sports des hommes qui vous seront confiés, et de sauvegarder leurs intérêts matériels et familiaux.

Prière d'adresser votre offre détaillée, avec curriculum vitae et photo à la direction des EPO, 1350 Orbe.

Vous voulez rendre vos leçons plus intéressantes et plus attractives, obtenir un meilleur effet, avoir un auditoire captivé?

L'emploi de rétro-projecteurs dans les écoles, séminaires et instituts etc., ouvre la voie à une technique d'exposé claire, nette et précise. L'intérêt de l'auditoire augmente, celui-ci est captivé par la simultanéité de l'image et de la parole.

Pour exposés dynamiques: Rétro-Projecteurs!

UTILISEZ DES RÉTRO-PROJECTEURS

Avantages des rétro-projecteurs:

1

Emploi possible en salles éclairées ou en lumière du jour.

2

Evite au conférencier les allées et venues entre son pupitre et les cartes ou tableaux.

3

L'image est projetée derrière le conférencier qui peut ainsi toujours regarder en direction du public.

4

Compréhension plus facile

des explications grâce à la présentation imagée et claire.

5

Projection à partir de documents transparents faciles à préparer soi-même.

6

Des compléments de texte et de dessins peuvent être constamment ajoutés pendant la conférence.

7

Projection facile d'images simples, composées, mobiles, en noir et blanc ou en couleur.

Demandez notre documentation ou une démonstration

Je désire

- documentation
 démonstration
d'un rétro-projecteur

Nom/firme

Adresse

Téléphone

Coupon

RS ME70



Messerli

Genève : Salle de démonstration
80, rue de Lausanne Tél. (022) 31 22 80

A. Messerli SA

8152 Glattbrugg/ZH
Tél. 051 83 30 40

Département
Audio-visuel

- L'AVIS DU CORPS ENSEIGNANT,
- L'AVIS DE L'ÉCRIVAIN,
- L'AVIS DU CORRECTEUR :

OUI LE DICTIONNAIRE LITTRÉ,
 toujours à la page,
 EST IRREMPLAÇABLE

Pour votre classe

Pour votre bibliothèque

LE LITTRÉ ENFIN RÉÉDITÉ

OUI, il nous est particulièrement agréable de vous apporter, en primeur, une nouvelle aussi surprenante : L'INTROUVABLE, L'INIMITABLE dictionnaire du grand **Emile Littré**, le monument de notre langue que le monde entier nous envie, a reparu dans une présentation moderne et pratique, en 4 volumes seulement, légers et maniables.

LE TEXTE est celui même de l'ORIGINAL, texte auquel viennent s'ajouter et s'intégrer le « supplément » et l'« additif » que Littré avait publiés après coup.

L'IMPRESSION, en Bodoni romain de corps 12, est exécuté sur un papier mince et léger, ne se froissant pas. Le format des quatre volumes reliés, de 1600 pages environ chacun, est de 21 sur 27 cm. Le poids total est un peu inférieur à la moitié de celui du « Littré » original, qui était de 20 kg., supplément compris.



HATEZ-VOUS DE SOUSCRIRE

- car**, en raison de son tirage restreint, il deviendra rapidement et de nouveau introuvable,
- car**, n'étant pas mis dans le commerce, il ne peut être souscrit qu'aux GRANDES ÉDITIONS dans des conditions aussi avantageuses,
- car**, s'il y a beaucoup de DICTIONNAIRES, il n'y a qu'un LITTRÉ, et il DOIT figurer dans votre bibliothèque, ou sur votre bureau,
- car**, pour toute souscription, même pour une date différée, le franco de port et d'emballage vous est garanti, si votre souscription nous parvient dans les 10 jours,
- car**, enfin, pour vous et pour les vôtres, des conditions exceptionnelles de souscription ont été étudiées, qui vous sont exposées ci-après :

LA MARCHÉ A SUIVRE est celle-ci : Vous remplissez le BON DE COMMANDE imprimé ci-dessous et, après l'avoir découpé, vous nous l'adressez avec l'affranchissement de DEUX SOUS, sans coller l'enveloppe ; vous bénéficiez ainsi du tarif « imprimé ».

QUATRE POSSIBILITÉS s'offrent à vous : Les volumes peuvent être réglés en un seul versement, ou en 2 versements de Fr. 184.—, en 3 versements de Fr. 129.— payables, respectivement, à 30, 90 et 150 jours dès la réception, ou encore en 10 versements mensuels de Fr. 41.— dès réception des volumes, soit Fr. 410.—.



BON DE COMMANDE

Veillez me faire parvenir, dès parution et franco de port et d'emballage **UN dictionnaire LITTRÉ** en 4 forts volumes reliés, aux conditions suivantes :

Aux Grandes Editions
 10, rue des Battoirs
 1211 - GENÈVE 4

- a) Pour le prix de Fr. 368.— payable à 30 jours
 - b) Payable en 2 mensualités consécutives de Fr. 184.—
 - c) Payable en 3 mensualités de Fr. 129.—
 - d) Payable en 10 mensualités consécutives de Fr. 41.—
- (Biffer ce qui ne convient pas, souligner ce qui convient.)

Nom : Profession :

Adresse : Ville + N° postal :

Date : Signature :



6 Bibliothèque
 Nationale Suisse
 3000 BERN E

1820 Montreux 1
J. A.

9014